



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 28637

Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la possibilité de mettre en place une formation gratuite de français écrite pour sourds illettrés. Dès l'accueil scolaire des jeunes enfants, il est judicieux d'apporter un enseignement formateur lié à leur handicap afin de diminuer fortement l'inaccessibilité pour quelques milliers d'entre eux au fondement de la connaissance qui est la base de l'enrichissement culturel : essentielle, bien sûr, cette préoccupation doit se renforcer de la formation à dispenser à celles et ceux qui n'ont pas la capacité de maîtriser ce savoir fondamental qu'est la lecture. La préoccupation de l'insertion économique et sociale indispensable des personnes sourdes et malentendantes se double, dans une telle perspective, du combat, dans une société moderne, contre l'illettrisme, encore trop fréquent. Dépourvus en tout ou partie de la capacité d'écoute, les sourds et malentendants maîtrisant l'écriture seraient incomparablement davantage en mesure, déjà, de faire face à leur obligations quotidiennes : leur vie de chaque jour en serait facilitée ; pour eux, un premier pas décisif serait fait. Dans le cadre du comité de pilotage qu'il a mis en place début mars 1999, le Gouvernement s'est notamment fixé pour priorité l'éducation et la scolarisation des enfants sourds. Il lui demande donc si sa réflexion actuelle pourrait la conduire à prendre également rapidement des dispositions favorables aux sourds illettrés.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28637

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2291